

## 1.- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

### 1.1 Identificateur du produit :

Nom du produit : GRASONORBI

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique : Insecticide, Acaricide.

Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : [info@mcazorla.com](mailto:info@mcazorla.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amélie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

## 2.- IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Catégories et classes de danger : Skin Irrit.cat.2, Eye Irrit.Cat.2, STOT SE cat.3, Aquatic Chronic cat.3

Mentions de danger : H315, H319, H335, H412

## 2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mention de danger :

**H315** – Provoque une irritation cutanée

**H319** – Provoque une sévère irritation des yeux.

**H335** – Peut irriter les voies respiratoires.

**H412** – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/vapeurs.

**P264** – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**P273** – Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** – Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

**P304+P340** – EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**P337+P313** – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**P403+P233** – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**P501** – Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte de déchets spéciaux ou dangereux.

Autres éléments d'étiquetage :

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points, pour les usages sur tomate plein champ.

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages « tabac » et « melon ».

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles.

### 2.3.- Autres dangers

Aucune donnée disponible.

## 3.- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :

Classification et étiquetage selon le Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique / N° CAS	Classification selon Reg.1272/2008/CE*	Concentration
Sels de potassium d'acides gras C7 à C20 N°CAS : 67701-09-1 N°EINECS : 266-933-2	Skin Irrit.2, H315 Eye Irrit.2, H319 STOT SE, H335 Aquatic chronic 3, H412	479.8 g/L (47.8% w/w)

\* Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

## 4.- PREMIERS SECOURS

#### **4.1 Description des premiers secours**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter un médecin.

**INHALATION** : Déplacez la personne à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de perte de conscience, placez le patient de façon stable dans la position latérale pour le transport et consulter un médecin ou un Centre Antipoison.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver les zones touchées à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

**INGESTION** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale ou contactez un Centre Antipoison.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette et/ou en section 11. À ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires.**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu.

### **5.- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1.- Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre ou pulvérisation d'eau.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### **5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance**

Non connu. Aucune donnée disponible.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protections adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

### **6.- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **6.1.- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Se référer à la section 8 : « Protection individuelle ».

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Éviter que le liquide répandu et/ou les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible. Stocker dans des récipients adaptés puis, éliminer. Rincer à grande eau et utiliser un détergent. Les récipients utilisés doivent être repérés à l'aide d'une marque. Toute matière recueillie suite à un déversement, qu'il agisse de déchets contaminés ou d'une matière absorbante,

doit être éliminée conformément aux instructions fournies au paragraphe Considérations relatives à l'élimination (cf. section 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou un autre produit non combustible. Éliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

#### **6.4 Références à d'autres sections**

Voir sections 8 et 13.

### **7.- MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1.- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant son utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant en compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des températures extrêmes (gel, chaleur). Le stockage en dessous de 10°C peut provoquer une cristallisation. Ceci est totalement réversible et n'affectera pas l'efficacité du produit. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non autorisées, enfants et animaux.

#### **7.3 Utilisations finales particulières**

Produit phytopharmaceutique – Insecticide, acaricide.  
Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

### **8.- CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue. Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être surveillées sur le lieu de travail.

#### **8.2.- Contrôles de l'exposition**

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Semi-masque de protection respiratoire certifié conforme à la norme EN140 équipé de P3 (EN143)

**PROTECTION DES MAINS** : Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-œil au sein de l'espace de travail.

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter un vêtement de protection approprié, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et des chaussettes.

**Les recommandations ci-dessus concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricoles, consulter l'étiquette du produit.**

### **9.- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **9.1.- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

ASPECT	Liquide
COULEUR	Jaune clair
ODEUR	Caractéristique
pH	8.8 (pur) (CIPAC MT 75.3)

<b>POINT DE FUSION</b>	10.2 (1% v/v solution) (CIPAC MT 75.3)
<b>DENSITÉ</b>	Le produit n'est pas inflammable
<b>EMULSIABILITÉ</b>	1.0037 g/mL (EEC A.3)
<b>STABILITÉ DE L'EMULSION</b>	Émulsification initiale complète et réémulsification (CIPAC MT36.3)
<b>TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ</b>	97% (1% v/v)
<b>VISCOSITÉ CINÉMATIQUE</b>	444°C (EEC A.15)
<b>VISCOSITÉ DYNAMIQUE</b>	208.93 cP (mPa*s) à 20°C
<b>PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES</b>	106.82 cP (mPa*s) à 40°C
<b>PROPRIÉTÉS OXYDANTES</b>	208.16 cP (mm <sup>2</sup> /s) à 20°C
	106.43 cP (mm <sup>2</sup> /s) à 40°C
	Le produit n'est pas explosif
	Le produit n'est pas oxydant

## 9.2.- Autres informations

<b>Tension superficielle</b>	31.1 mN/m (neat) à 20°C (EEC A.5)
	24.0 mN/m (1% v/v solution) à 20°C (EEC A.5)

## **10.- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1.-Réactivité

Aucun danger connu lié à la réactivité du produit. Lorsqu'il est versé dans l'eau, le pH de la solution aqueuse sera d'environ 10.2

### 10.2.- Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. (Voir la section 7).

### 10.3.- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.4.- Conditions à éviter

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5.- Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des ions métalliques, des engrais foliaires, des agents chélatants, du chlorothalonil, du foséthyl aluminium ou du soufre. Ne pas utiliser d'eau dure contenant des ions métalliques (calcium, magnésium, fer, etc.) avec des concentrations supérieures à 300 ppm. Ne pas utiliser dans des solutions <pH 8.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## **11.- INFORMATION TOXICOLOGIQUES**

### **11.1.- Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	LD50 Rat (mâle / femelle)	>5050 mg/kg bw
Toxicité aiguë par voie cutanée	LD50 Lapin (mâle / femelle)	>2020 mg/kg bw
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 Rat (mâle / femelle)	>2,15 mg/L 4 hrs aérosol

#### **Corrosion cutanée / Irritation**

PII Test	Lapin (mâle / femelle)	3.8
Résultats : Peau modérément irritante. Irritation de la peau, catégorie 2 (Voir la section 3).		

#### **Lésions oculaires graves / irritation**

PII Test Lapin (mâle / femelle)

Opacité cornéenne	1
Iritis	0
Conjonctivite rougeur	2.1
Conjonctivite chermosis	0.72

Résultats : Yeux modérément irrités. Irritation des yeux, catégorie 2 (voir la section 3).

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire  
Sensibilisation cutanée

Aucune donnée disponible

Test sur les cochons d'Inde

Ne sensibilise pas le cobaye. Ne satisfait pas aux critères de classification. Sur la base des données disponibles pour la substance active et les co-formulants : Aucune classification requise.

### Cancérogénicité

Non applicable

### Mutagénicité

Non applicable

### Teratogénicité

Non applicable

### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Non applicable.

### STOT (Exposition Unique)

Aucun test disponible pour le produit. Selon la proposition d'examen par les pairs sur la substance active, elle peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toxicité spécifique pour les organes cibles – exposition unique, catégorie 3 (voir la section 3).

### STOT (Exposition répétée)

Aucune donnée disponible pour le produit ou a.s.

### Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible pour le produit ou a.s.

## 12.- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1.- Toxicité

#### Toxicité aquatique aiguë (à court terme)

Poisson				
LC50	<i>Salmi gairdnerii</i>	96 h (statique)	8.79 mg/L	a.s. EFSA 2013
Invertébrés aquatiques				
EC50	<i>Daphnia Magna</i>	48 h (statique)	24.89 mg/L	Produit
Plantes aquatiques				
EC50 (biomasse) -	<i>Pseudokirchnerellia subcapitata</i>	72 h (statique)	2.04 mg/L	Produit
EC50 (growth rate)	<i>Pseudokirchnerellia subcapitata</i>	72 h (statique)	6.25 mg/L	Produit

### Toxicité aquatique chronique (à long terme)

Poisson

NOEC (croissance)	<i>Onchorhynchus mykiss</i>	21 d (Semi-statique)	5 mg/L	a.s. EFSA 2013
-------------------	-----------------------------	----------------------	--------	----------------

Invertébrés aquatiques

NOEC (reproduction)	<i>Daphnia Magna</i>	21 d (semi statique)	0.5 mg/L	a.s. EFSA 2013
---------------------	----------------------	----------------------	----------	----------------

Selon la proposition d'examen par les pairs sur la substance active, catégorie chronique aquatique 3 (voir section 3).

### Toxicité des organismes terrestres

Abeilles

LD50 (contact)	<i>Apis mellifera</i>	48 h	900 µg/abeille	Produit
----------------	-----------------------	------	----------------	---------

LD50 (oral)	<i>Apis mellifera</i>	48 h	900 µg/abeille	Produit
-------------	-----------------------	------	----------------	---------

Conclusion : Risque faible pour les abeilles

### Arthropodes non ciblés

LR50	<i>Typhlodromus pyri</i>	7 d	>60.75 Kg/Ha	Produit
------	--------------------------	-----	--------------	---------

ER50 (reproduction)	<i>Typhlodromus pyri</i>	14 d	>60.75 Kg/Ha	Produit
---------------------	--------------------------	------	--------------	---------

LR50	<i>Aphidius rhopalosiphi</i>	48 hr.	72.7 Kg/Ha	Produit
------	------------------------------	--------	------------	---------

ER50 (reproduction)	<i>Aphidius rhopalosiphi</i>	48 hr.	75.18 Kg/Ha	Produit
---------------------	------------------------------	--------	-------------	---------

LR50	<i>Chrysoperla carnea</i>	21 d	>80 Kg/Ha	Produit
------	---------------------------	------	-----------	---------

ER50 (reproduction)	<i>Chrysoperla carnea</i>	21 d	>80 Kg/Ha	Produit
---------------------	---------------------------	------	-----------	---------

Conclusion : Aucun risque inacceptable pour les arthropodes non visés sur le terrain après l'application selon GAP

### Organismes vivant dans le sol (vers de terre)

CL50	<i>Eisenia foetida</i>	14 d	>257.5 mg/kg de sol similaire	a.s.
------	------------------------	------	-------------------------------	------

Conclusion : Compte tenu de la nature des a.s., la toxicité chronique n'est pas pertinente et le risque aigue acceptable pour les vers de terre lorsqu'il est appliqué selon les utilisations prévues.

### Activité microbienne du sol

Aucune donnée de test disponible pour le produit. Les acides gras sont une source d'énergie pour les organismes, peuvent être dégradés pour les bactéries du sol et consomment une forte proportion de biomasse des microorganismes.

Conclusion : Risque acceptable pour les microorganismes.

### Plantes non ciblées

ER50 (test de vigueur végétative) plantes non cibles (c'est-à-dire *Allium Cepa*) >20.6 Kg /Ha a.s. EFSA 2013.

Conclusion : Risque acceptable pour les plantes non visées hors champ lorsqu'elles sont appliquées selon les utilisations prévus et les GAP.

### 12.2.- Persistance et dégradabilité

Peut être considéré comme facilement biodégradable. La dégradation microbienne est la principale voie de transformation. Les acides gras sont stables à l'hydrolyse dans la plage de pH 1-14.

DT50 sol	3d	a.s. EFSA 2013
----------	----	----------------

DT50 eau/sédiments	3d	a.s. EFSA 2013
--------------------	----	----------------

### 12.3.- Potentiel de bioaccumulation

Les acides gras ne sont pas bio-accumulables.

### 12.4.- Mobilité dans le sol

Les acides gras, les sels peuvent être mobiles dans le sol mais sont rapidement biodégradables dans le sol.

Koc	Pelargonic acid	KocWin (valeur estimée)	47,3 mL/g	EFSA 2013
-----	-----------------	-------------------------	-----------	-----------

Koc Sel d'acide oléique (composant principal) OECD121 5444 mL/g Études non publ.

#### **12.5.- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : La substance active n'est pas considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique.

vPvB : La substance active n'est pas considérée comme très persistante et très bio-accumulable.

#### **12.6.- Autres effets néfastes**

Aucun risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.

### **13.- CONSIDERATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1.- Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### **14.- INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **14.1.- Numéro ONU**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.2.- Nom d'expédition des Nations Unies**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.3.- Classe(s) de danger pour le transport**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.4.- Groupe d'emballage**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.5.- Dangers pour l'environnement**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.6.- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

C'est produit n'est pas soumis n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses. Consulter également les sections 7 et 8.

#### **14.7.- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

### **15 INFORMATIONS RÉGLÉMENTAIRES**

#### **15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : NC

Délai de rentrée : 24 heures.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



## 16.- AUTRES INFORMATIONS

Libellé des mentions de danger figurant à la section 3 :

H315 – Provoque une irritation cutanée  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 – Peut irriter les voies respiratoires  
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, étiquetage et emballage

DL<sub>50</sub> : Dose létale 50%

CL<sub>50</sub> : Concentration létale 50%

NOEC : No observed effect concentration

CE<sub>50</sub> : Concentration efficace 50%

PBT : Persistant, bio-accumulable, toxique

IRRIT : Irritation

STOT SE : Toxicité spécifique pour les organes cibles – Exposition unique

PII : Indice d'Irritation Primaire

GAP : Bonnes pratiques agricoles

DT<sub>50</sub> : Demi-vie dans le sol ou l'eau

Koc : Coefficient d'adsorption du sol

vPvB : Very persistent, very bioaccumulative (très persistant, très bio-accumulable).

ADR : Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord Européen pour le transport de matières dangereuses par route.

IATA : International Air Transport Association – Association pour le Transport International par voie aérienne de matières dangereuses.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise au jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.